

CASSANIOUZE



LETTRE MUNICIPALE N°26



DECEMBRE 2020



Le mot du Maire

Dans le contexte de crise sanitaire lié au coronavirus, l'année 2020 se termine dans l'interrogation et dans l'incertitude. Nos habitudes, notre mode de vie, nos relations économiques et humaines sont bouleversées.

Malgré la pandémie, la commune s'est adaptée et les travaux et les investissements engagés en 2020 ont été effectués. La réalisation de la traverse du bourg (rue de Bel air) et la voirie communale ont été réalisées dans de bonnes conditions et dans les délais prévus initialement.

La programmation des prochains investissements pour 2021 est en cours d'étude ainsi que les demandes de subvention auprès des divers organismes à solliciter.

La vie sociale de nos associations culturelles et sportives est sérieusement suspendue à ce jour par la crise de la Covid, malgré tout certaines animations estivales ont été maintenues dans un cadre restreint.

Je tiens particulièrement à remercier les associations et tous les bénévoles qui ont participé activement à la vie sociale de notre commune malgré les contraintes sanitaires de cette année.

Compte tenu de la crise économique liée au virus, je vous soumets l'idée de soutenir lors de vos achats de Noël les producteurs locaux, artisans et commerçants de notre commune afin de leur permettre d'y demeurer et de continuer à nous enchanter avec leurs produits.

Au nom de toute l'équipe municipale je vous présente tous mes meilleurs vœux 2021. Que cette nouvelle année soit l'occasion de réaliser vos projets, de vous épanouir et de vivre des moments chaleureux avec les personnes que vous aimez.

Le Maire

Finalisation de l'aménagement de la traverse du bourg (rue de Bel Air)



3

Le réaménagement de l'entrée nord de Cassaniouze desservant la traversée du bourg, s'est terminé à la mi-novembre 2020 par la réfection de la chaussée, l'aménagement des trottoirs, la mise en place de trois candélabres, de la signalétique au sol et des trottoirs qui contribuent à la sécurité des piétons et des personnes handicapées.

Des bordures et un rond-point destinés au ralentissement des véhicules ont également été réalisés afin que la vitesse de 30 km/h dans le bourg, souhaitée par la municipalité et les riverains, soit respectée par tous.

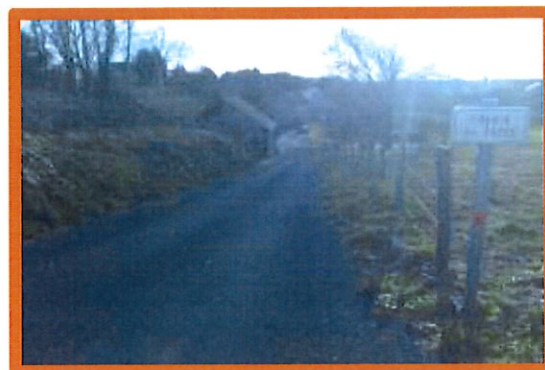


Le maître d'œuvre "Cantal ingénierie et territoires" et les membres du conseil municipal ont procédé à la réception du chantier le 5 novembre dernier. Ils ont ainsi acté la fin des travaux réalisés par les entreprises EATP et COLAS.

L'embellissement floral est prévu au printemps 2021.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie ont été exécutés en 2020 par l'entreprise COLAS sur les voies communales du Puech franc (25 871€ HT), du Balat (10 822 € HT), de la Vialène (10 814 € HT), de la Sole (4 968 € HT), du Chemin des roses (6 643 €) et de Servant (2 714 € HT), soit un montant global de 74 540 € TTC.



Agence Postale

Des stores financés par la Poste ont été réalisés par l'entreprise Cantournet pour un montant de 751€ TTC.

LES TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMÉS

Réfection de la route départementale 601 du Garrigol au carrefour de Versailles

Les travaux prévus initialement par le département à l'automne 2020 ont été reportés au printemps 2021. Ils consistent en la réfection du revêtement de la chaussée en enrobé. Le conseil municipal a souhaité saisir l'opportunité de l'éventration de la chaussée lors ces travaux pour procéder au remplacement de la conduite principale d'adduction d'eau, vieille de + de 55 ans. Ce dossier a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

Remplacement de la station d'épuration

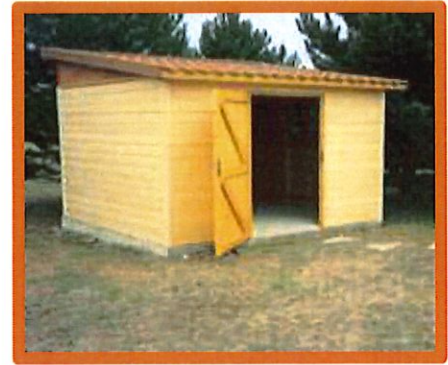
Suite au rapport de la Mission d'Assistance à la gestion de l'Eau et de l'Assainissement (MAGE) du 16 juillet 2020 et à la réunion du 1^{er} décembre 2020, la vétusté de la station d'épuration du bourg créée en 1978 nécessite son remplacement. Le déroulement de cette opération se déroulera en trois phases :

- Un diagnostic du réseau d'assainissement au printemps 2021 ;
- Des travaux nécessaires à la mise en conformité des réseaux en 2022 ;
- La réalisation de la station en 2023.

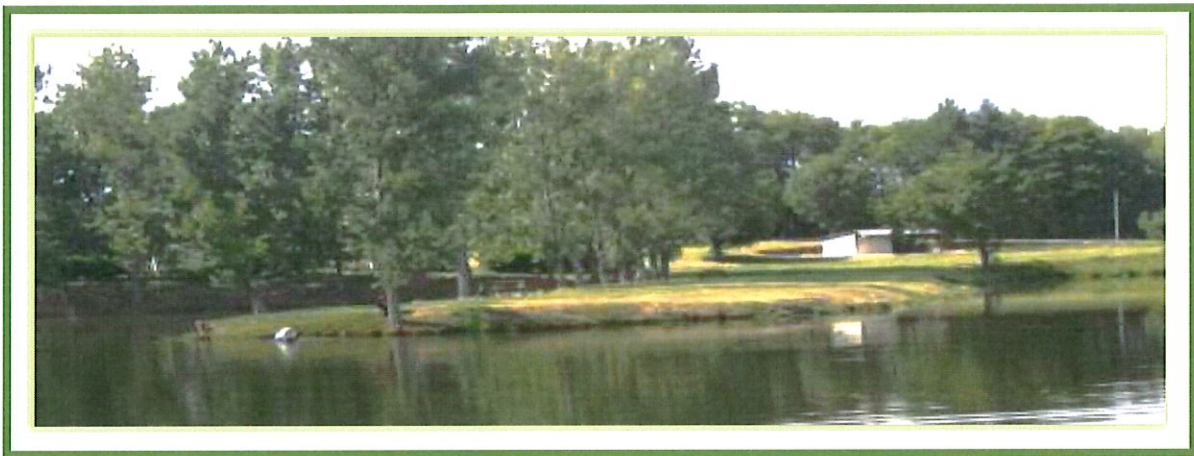
Des dossiers de demande de subventions seront constitués à ce titre auprès de l'Agence de l'eau, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du conseil départemental.

Attribution communautaire d'abris de jardin

Dans le cadre de la convention communautaire « Territoire à Energie Positive par la Croissance Verte » (TEPCV), six abris de jardin ont été attribués à notre commune. Quatre abris seront installés en début d'année 2021 sur les jardins du lotissement des cyclamens et les deux derniers seront destinés aux jardins familiaux.



Vente et aménagement du camping du plan d'eau

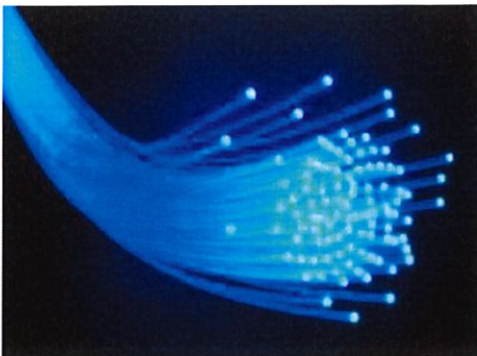


Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le conseil municipal a accepté l'offre de M. Patrick BOUQUIER d'un montant de 60 000 €. Cette offre intègre notamment l'obligation du maintien d'un camping. Un document d'arpentage a été établi par un géomètre et un acte notarié est en cours.

5

LA FIBRE OPTIQUE

L'implantation de la fibre optique se poursuit sur le territoire de notre commune. Le bourg de Cassaniouze ainsi que les villages du Prat et de Saint-Projet sont d'ores et déjà connectés à la plus grande satisfaction des habitants qui en avaient fait la demande. Si vous souhaitez bénéficier de cette avancée technologique qui permet de profiter d'une connexion internet fiable et de téléchargements beaucoup plus rapides, vous devez contacter l'opérateur Orange qui gère la mise en œuvre des travaux.



TELEPHONIE MOBILE

Suite aux interventions répétées de nos élus départementaux et dans le cadre de la mise en œuvre du plan "New Deal", le Ministère de l'économie, des finances et de la relance a, en vue d'améliorer les connexions de téléphonie mobile dans les zones blanches, inscrit la commune de Cassaniouze parmi les trois communes ciblées dans le département du Cantal, sur la liste 2020 des nouvelles zones blanches à couvrir par les opérateurs de réseaux mobiles (arrêté du 21 août 2020).

A ce titre Cassaniouze bénéficie de deux sites prédéfinis, l'un dédié au centre-bourg, l'autre au village du Prat. Afin que l'emplacement des pylônes permette d'optimiser au maximum la couverture en téléphonie mobile, l'opérateur Free porteur des travaux pour l'ensemble des 4 opérateurs (Bouygues télécom, SFR, Orange et Free mobile) procède actuellement à l'étude de l'emplacement précis des pylônes. Des contacts ont été ou seront prochainement pris avec les propriétaires des terrains ciblés.



HABITAT EN PERIL IMMINENT



Suite aux deux arrêtés de mise en péril imminent pris en date du 20 février 2020 conformément aux préconisations préfectorales, la municipalité s'est vue dans l'obligation, d'initier la mise en œuvre de « travaux d'office » nécessaire à la mise en sécurité des deux bâtiments concernés (anciennes boucheries) afin de pallier l'absence des travaux qui auraient dû être réalisés par une indivision familiale. Le coût des travaux d'un montant de 12 408 € à la charge de la famille fera l'objet d'une mise en recouvrement par la trésorerie. Les travaux d'office sont actuellement en cours de réalisation. Dans le cadre de la poursuite de la procédure, deux arrêtés de péril ordinaire seront ensuite immédiatement pris dans l'attente de la réalisation des travaux obligatoires et définitifs.

L'URBANISME COMMUNAL EN 2020

- PERMIS DE CONSTRUIRE → 9
- DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX → 16
- CERTIFICATS URBANISME → 45

Naissances

- 10 Août 2020 : Milo, Marco, Manuel CABRIÈRES
- 10 Août 2020 : Mattia, Antonio, Lorenzo CABRIÈRES

Décès

- 28 Février 2020 : Marie-Louise FELGINES, née BONNET, 94 ans
- 09 Mars 2020 : Roger, Célestin DELORT, 92 ans
- 12 Avril 2020 : Lucien, Jean, ROQUES, 74 ans
- 29 Septembre 2020 : Raymond, Alfred, Géraud AYMARD, 93 ans
- 02 Décembre 2020 : René, Antonin LAC, 91 ans
- 03 Décembre 2020, Denise, Rose TABEYSE, née JOUBERT, 89 ans

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

L'association des Maires de France a proposé à l'ensemble des communes françaises de participer à la reconstruction des villages des Alpes Maritimes ayant subi récemment lors de la tempête "Alex", des inondations dévastatrices. A ce titre le conseil municipal a accepté l'attribution d'une aide 300 € soit un montant d'environ 0,50 € par habitant.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

7

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est tenue en cette année 2020 dans un cadre perturbé par les contraintes sanitaires dues à la COVID-19. C'est donc en comité restreint qu'une gerbe de fleurs a été déposée par Monsieur le maire, au nom de tous les citoyens, devant le monument aux morts de notre commune, en présence d'une délégation d'anciens combattants d'Afrique Française du Nord (AFN).



ECOLE

En 2020, l'école de Cassaniouze accueille, 23 élèves répartis sur deux classes dont cinq nouvelles inscriptions (maternelle : 11 enfants, CE et CM : 12 élèves). Les cours sont assurés par 3 professeurs de écoles accompagnés par 3 agents municipaux (Delphine en qualité d'ATSEM, Claudine à la cantine, garderie, et Christine pour la garderie).

M. Florian Johany, professeur des écoles récemment arrivé à l'école de Cassaniouze a organisé en date du 16 novembre dernier un cours d'instruction civique à

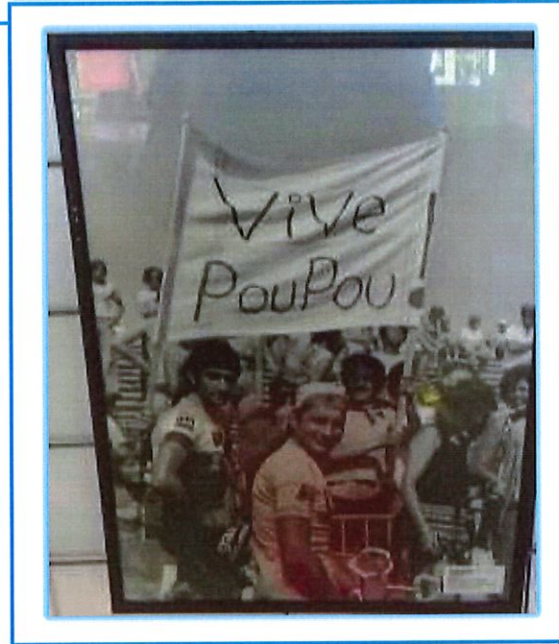
la mairie en présence et avec la participation de Monsieur le Maire.



Noël 2020 à l'école
Un moment festif pour les enfants au cours duquel l'arrivée du père Noël apportant des cadeaux a été un temps fort.



Le 1er août 2020 : Exposition POULIDOR et course cycliste



L'exposition « l'échappée belle » organisée par l'association « Les amis de Raymond Poulidor et André Dufraisse » installée à la salle multi activité de Cassaniouze a retracé l'incroyable carrière de ce coureur légendaire apprécié de toute une génération. Son décès survenu 13 novembre 2019 n'aura malheureusement pas permis qu'il

participe à l'inauguration de cette remarquable exposition.

Un grand prix cycliste « Raymond Poulidor » composé de 140 coureurs a animé cette journée sportive du cyclisme.



La remise des coupes aux vainqueurs s'est effectuée en présence du député Vincent Descoeur, du vice-président du sport et de la culture de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, de Monsieur Éric Février, du maire de Cassaniouze, de sauviat/vige, du président du comité départemental du cyclisme M. René Pouget, du président de "l'échappée belle", M. Pierre Barget et du président le vélo club maursois, M. Yves Cantournet.



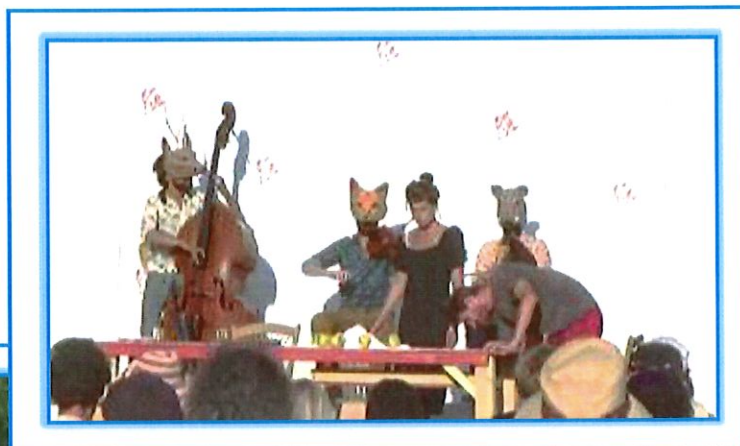
Le marché de pays

Merci aux exposants qui ont joué le jeu de l'animation des rues de Cassaniouze lors des manifestations estivales.



Le 15 août 2020 : Le théâtre de rue

Faute de pouvoir assurer dans le cadre contraint de la pandémie due à la COVID-19, le théâtre de rue d'Aurillac, l'association "ECLAT" a proposé à la commune de Cassaniouze d'accueillir « Elevage », un spectacle dont le thème abordait l'extinction de la paysannerie à la fin du 20^{ème} siècle. Nombreux étaient les spectateurs malheureusement trop rapidement dispersés en fin de spectacle par un orage chargé de grêle.



Les 5 et 6 septembre 2020 : La fête de Cassaniouze

Malgré les multiples interrogations sur le maintien des animations prévues initialement par le comité des fêtes et les annulations de derniers moments des manèges, du défilé de chars et du feu d'artifice, le comité des fêtes soutenu techniquement par la municipalité a su faire face aux contraintes sanitaires imposées. La fête de Cassaniouze 2020 a pu se dérouler dans une ambiance familiale, bon enfant et joyeuse tout au long de la journée grâce notamment aux animations musicales de la fanfare des "Gueules sèches" de Limoges et du concert musical donné par le groupe "Wazoo".



Les 10 conscrits 2020 et Monsieur le Maire ont déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts afin d'honorer les 74 Cassimeux morts pour la France et pour notre liberté.



Premier rang gauche : Mathieu Tayrac (porte drapeau), Sylvain Loubière, Clara Marcenac, Marina Couchet, Mathilde Lacoste

Second rang : Thomas Cipièrre, Chloé Dracon, Solène Piganiol, Simon Venzac, François Loubière

PORTRAIT



Savez-vous qu'un homme indispensable veille sur notre bien être à tous de jour comme de nuit du Prat à Saint Projet, du Centre Bourg à Servant ?

Parmi ses nombreuses qualités il est autonome et réactif et a un sens aigu du service public. Il assure depuis 1991 l'essentiel des interventions techniques sur la commune de Cassaniouze et la liste est longue.

Il réalise notamment les opérations de première maintenance des équipements, de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, de la mécanique de tout l'outillage et des machines, de l'assainissement et surtout d'un point vital pour nous tous, de tout ce qui est lié à l'approvisionnement en eau dans notre commune dont il maîtrise parfaitement et en détail l'ensemble des 48 km du réseau sous télésurveillance.

On le voit abattre les arbres menaçant notre sécurité, faucher annuellement les abords de nos 61 km de routes mais aussi élaguer, tailler, débroussailler, curer les fossés, faire les coupes d'eau, effectuer l'ensemble des traitements phytosanitaires, déneiger, résoudre les fuites d'eau, les réparer et toujours prendre des initiatives adaptées. Avec toute cette charge de travail on peut comprendre qu'il est parfois débordé et doit prioriser les chantiers les plus urgents. Mais au final on peut dire qu'il "assure grave", en s'impliquant très souvent au-delà de ses attributions pour nous satisfaire. Vous l'avez reconnu nous avons voulu en cette fin d'année faire le portrait de Daniel Pinquier et lui dire toute notre reconnaissance.



ACTES DE SALUBRITE PUBLIQUE



Afin de maintenir propres les rues de Cassaniouze, il est demandé aux propriétaires des chiens et des chats de bien vouloir respecter les consignes de propreté sanitaire en ramassant à l'aide des sachets mis à leur disposition, les déjections de leurs animaux notamment sur la place, autour de l'Église et sur les parterres récemment créés.

ABONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Pour rappel, l'abonnement au compteur d'eau est dû par toute personne présente dans l'habitation au 1^{er} janvier et aucun prorata ne peut être effectué.



13



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE CASSANIOUZE à la communauté de commune de la châtaigneraie cantalienne

NOM & PRENOM	FONCTION	THEMATIQUES
CASTANIER Michel	Maire et Conseiller communautaire délégué	<ul style="list-style-type: none">➤ AGRICULTURE : Le développement du Plan châtaigne, structuration d'une filière locale de valorisation➤ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE➤ URBANISME➤ TRANSITION ÉCOLOGIQUE
KISS Elisabeth	2ème Adjointe et Conseillère communautaire suppléante	<ul style="list-style-type: none">➤ SOLIDARITÉ : Les problématiques et les enjeux liés au vieillissement et à l'autonomie de la personne➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Maintien des commerces de proximité et de la revitalisation des centre-bourgs
CASTANIER Nadine	3ème Adjointe	<ul style="list-style-type: none">➤ POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE
DRACON Baptiste	4ème Adjoint	<ul style="list-style-type: none">➤ POLITIQUE CULTURELLE
FONTANEL Didier	Conseiller	<ul style="list-style-type: none">➤ TRANSITION ÉCOLOGIQUE : La réforme du système de collecte des déchets ménagers
MARCENAC Cédric	Conseiller	<ul style="list-style-type: none">➤ TRANSITION ÉCOLOGIQUE : Service public de la performance Energétique et de l'Habitat

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

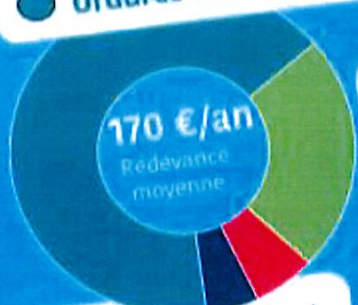
MEMENTO

La REOM n'est pas un impôt !
C'est une contribution à un service public rendu à la population.
Les sommes perçues permettent de couvrir l'intégralité du coût du service.
Elle est payée par tous les producteurs de déchets collectés du territoire.

DECOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE 2019

● **Ordures Ménagères = 112 € (66%)**

Bacs de collecte,
Camions
Personnel de collecte
Transport et traitement en
centre d'enfouissement dans le
Tarn et Garonne (217 kms)



● **Déchèterie = 39 € (23%)**

Equipements
Personnel d'accueil
Transport
Traitement et recyclage

● **Emballages, papiers et verre = 10 € (6%)**

Colonnes de tri
Collecte
Tri
Recyclage

● **Divers = 9 € (5%)**

Apport des professionnels sur
la plateforme déchets verts,
Collecte cartons,
Surveillance d'une ancienne
décharge

**Objectif
2021 :
perte de
poids
- 25 kg**

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS NE POUVONS PAS MAÎTRISER 😞

Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets enfouis.

La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur le volume de nos déchets enfouis qui augmente de 160 % entre 2020 et 2025.

Des coûts de transport en hausse (Augmentation du prix des carburants).

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS DEVONS MAÎTRISER 😊

Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !

Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques, ...)

Éviter le gaspillage alimentaire !

Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

« Produire moins
de déchets, c'est
l'assurance d'une REOM
maîtrisée ! »

Communauté de communes
Palaigneraie
CANTALIENNE

Les éléments déclinés ci-dessus dévoilent que plusieurs facteurs défavorables ne pourront permettre le maintien du montant de la contribution annuelle fixée depuis 2018 à 170 € par foyer :

- Le volume de nos déchets sont exponentiels et leur tri insuffisant ne permettent pas un retraitement qualitatif ;
- L'annonce pour 2021 de nouvelles augmentations du tarif de traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- Le coût du transport : 3 à 4 camions par jour partent à Montech (Tarn et Garonne)

Dans ce cadre la Communauté de communes est contrainte de procéder à une réévaluation de la contribution annuelle à hauteur de 15 % du tarif de base qui servira à la facturation de l'ensemble des tarifs.

Le tarif de base passe donc de 170 € à 195,50 € par foyer à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette augmentation a été votée lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de la Châtaigneraie a mis en œuvre un accompagnement et des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux dans leur logement.

Ce programme se terminera le **31 décembre 2021**.

En tant que propriétaire de votre logement, vous pouvez **bénéficier de financements incitatifs** pour adapter votre logement et/ou engager des travaux d'économie d'énergie ou de chauffage. Ces aides soumises à condition de ressources * peuvent financer une grande partie des travaux. Elles sont accordées par l'Anah, la Communauté de Communes et/ou vos caisses de retraite.

Les travaux doivent être réalisés fournitures et pose par des entreprises du bâtiment, choisies par vous. Pour les travaux d'isolation et de chauffage, le professionnel doit être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Exemple 1 : remplacer une baignoire par une douche adaptée (douche italienne + siège de douche + barres de relevage)

Coût des travaux HT : 4 500€ soit 4 950€ TTC

Aide Anah : 2 250€

Aide Communauté de communes : 450€

Aide Caisse de retraites : 1 000€

Reste à charge : 1 250€ soit une **participation financière de 75%**.

Exemple 2 : remplacer les menuiseries, la chaudière et isoler les combles

Coût des travaux HT 21 000€ soit 22 155€ TTC

Aide Anah : 12 000€

Aide Communauté de communes : 500€

Aide Caisse de retraites : 3 500€

Reste à charge : 6 155€ soit une **participation financière de 72%**.

Afin de vous conseiller et de vous accompagner dans vos projets et vos démarches, la Communauté de Communes a confié l'animation et le suivi de cette action à **SOLIHA Cantal**, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat privé.

SI vous le souhaitez, un technicien se rendra à votre domicile pour réaliser une étude globale de votre logement et vous conseiller sur les travaux à engager.

Cette étude est totalement gratuite et sans engagement de votre part.

N'hésitez pas à contacter SOLIHA Cantal et profitez des aides financières pour réaliser des travaux qui faciliteront votre quotidien et réduiront vos factures d'énergie.

Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Des permanences sont mises en place dans les différentes maisons de services à :

À Montsalvy

Permanences le 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h

Dans les locaux de la communauté de communes

Hôtel Numérique Place du Barry

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à ces permanences peuvent contacter SOLIHA Cantal au 04 71 48 32 00 ou cantal@soliha.fr

*Les conditions de ressources sont basées sur le Revenu Fiscal de Référence du dernier avis d'imposition reçu et ne doivent pas dépasser 19 074€ pour une personne seule ou 27 896€ pour un couple (Plafonds 2020).



TRANSPORT A LA DEMANDE

Facilite vos déplacements

LES DESTINATIONS RÉGULIÈRES

Mardi :

Aurillac

Jeudi :

Marchés de Maurs et de Montsalvy

Vendredi :

Marché Laroquebrou

Le dimanche :

Marché du Rouget

UN TARIF UNIQUE :

Aller/retour 8 €

LES DESTINATIONS À LA CARTE

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Lundi, mercredi et jeudi

17

TRAJET INFÉRIEUR À 60 KM

Aller/retour 8 €

Aller 6 €

TRAJET SUPÉRIEUR À 60 KM

Aller/retour 12 €

Aller 9 €

Votre prise en charge s'effectue sur réservation, en appelant le taxi la veille du trajet, avant 14h.

Robert Odette, Marcolès

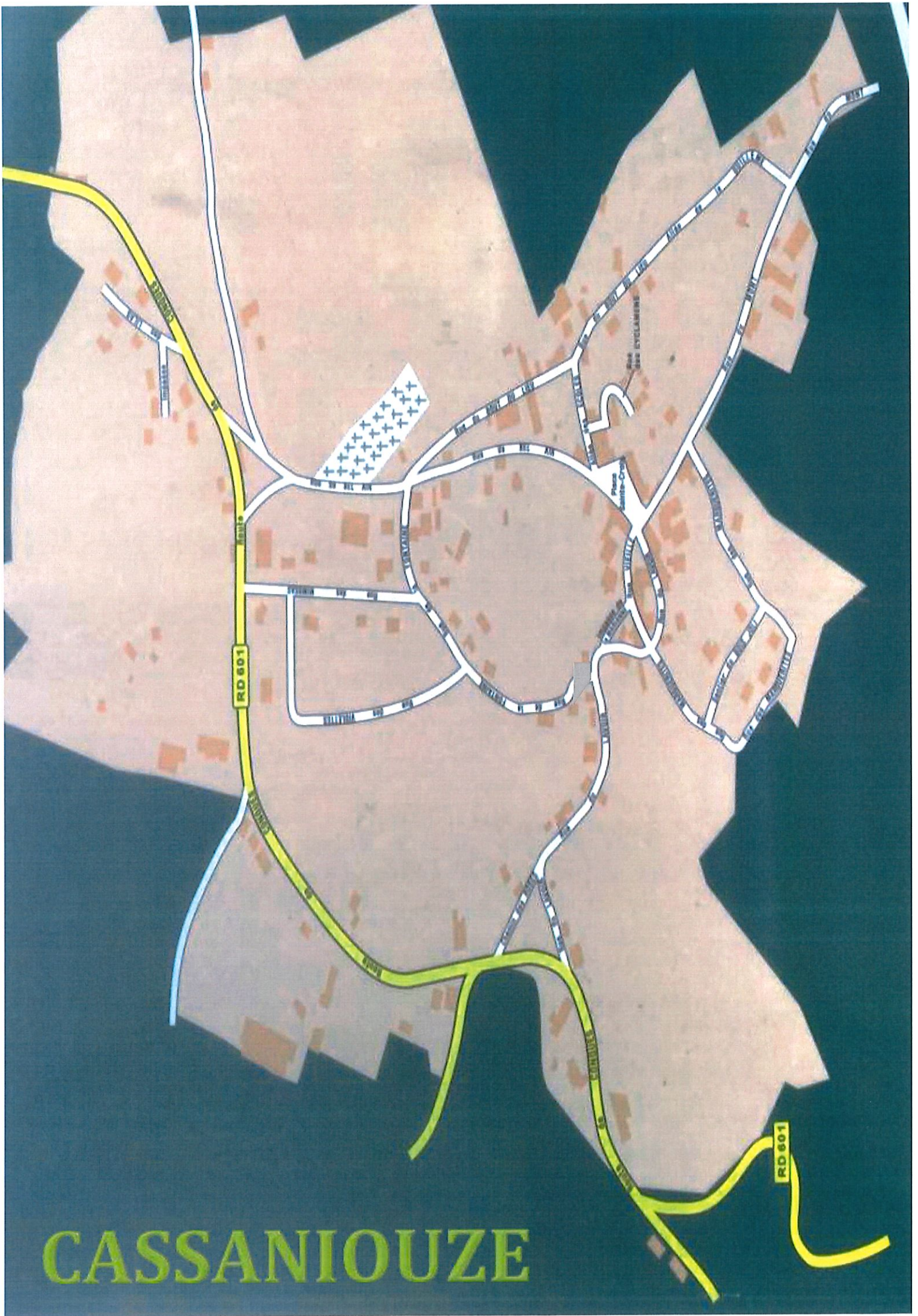
04 71 46 70 27 ou 06 87 58 89 28

Puech Pierre, Montsalvy

04 71 49 21 45 ou 06 86 26 01 42

- Préciser le jour et l'heure du déplacement souhaité, le lieu de prise en charge et bien-sûr votre destination.
- Régler auprès du transporteur le prix du ticket selon le trajet. Le trajet prévu ne peut être modifié.





CASSANIOUZE

RD 601

RD 601

Place
Sainte-Croix

LES
EYGLAMENS

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

↳ **Ouverture du secrétariat de la mairie :**

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tel : 04.71.49.90.03 fax : 04.71.49.98.02

Email : mairie.cassaniouze@wanadoo.fr

Site internet : www.cassaniouze.fr

↳ **Permanence Agence Postale Communale :**

Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Mercredi et samedi de 9h à 12h00

Tel : 04.71.49.95.56

↳ **Permanence Groupama :**

Mercredi de 09h30 à 11h30

↳ **Permanence Crédit Agricole :**

Mercredi de 09h30 à 12h00

↳ **Ouverture de la déchèterie à LAFEUILLADE EN VEZIE**

Lundi, mercredi et vendredi de 13H30 à 17H30

Samedi : de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Il est rappelé que tous les déchets verts et gravats sont à amener à la déchèterie de LAFEUILLADE (s'équiper de masque et de gants ainsi que votre dernière facture d'ordures ménagères)

↳ **Kinésithérapeute**

Mr NOUHAUD Tél : 06.09.69.56.92

Lundi, Mercredi, Vendredi de 13h à 15h

Mardi, Jeudi de 8h à 9h45



En raison de la pandémie
la cérémonie des vœux du Maire est annulée



BONNE ANNÉE 2021

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021